

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

ID : 032-213202427-20230530-DE_30052023_01-DE

N° INSEE : 32242

COMMUNE DE MASSEUBE - GERS -

Exercice 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal
FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES
DECISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Pour 14 Contre 0 Abstention 0	
Date de convocation :	24/05/2023

L'an 2023, le trente mai le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Roger BREIL, Maire de Masseube.

Présents : Mr BIFFI Patrick, Mme BONNET Marie-Josée, Mr BREIL Roger, Mme COURREGES Ghislaine, Mme DATTAS Betty, Mr DUTOYA Raymond, Mr GARBAY Jacques, Mme LABAT Marie-Paule, Mme MILESI Isabelle, Mr NADALET Christian, Mr RIEU Alain, Mme SOURIGUERIE Véronique.

Excusés : Mr BOUCHER Daniel, Mr DANIELI Sébastien, Mme DELRIEU Nelly.

Absent : Mr CANO Anthony.

Procurations : Mr BOUCHER Daniel donne procuration à Mr BIFFI Patrick.
Mr DANIELI Sébastien donne procuration à Mr GARBAY Jacques.

Secrétaire de séance : Mr GARBAY Jacques.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 - MAIRIE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2184 (21) : Imprimante camping	2 000,00		
231 (23) : Immobilisations en cours	-2 000,00		
	0,00		0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65568 (65) : SDEG - Remplacement mât rue René Caïrou	2 470,00	70388 (70) : Autres redevances et recettes	1 580,00
7398 (014) : Reversement taxe séjour 2022	300,00	74758 (74) : SDEG - Subv.Eclairage public Remplacement mât rue René Caïrou	730,00
7498 (014) : Reversement aide pertes ressources fiscales	5 100,00	7588 (75) : Remboursement sinistres	5 560,00
	7 870,00		7 870,00
Total Dépenses	7 870,00	Total Recettes	7 870,00

Certifié exécutoire par Roger BREIL, Le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31 mai 2023 et de la publication le 31 mai 2023.

A MASSEUBE, le 31 mai 2023.

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire,
Roger BREIL.

